

Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre

Présentation finale du Plan d'Actions

Comité de Pilotage du 17 mai 2023



1- Rappel du contexte de la démarche

- Initialement, une démarche volontaire de planification pour réaliser un Plan de Mobilité Rurale, afin :
 - *De disposer d'un diagnostic actualisé quant à l'adéquation entre offre, besoins et pratiques de déplacements, sur et en interaction avec le territoire ;*
 - *De définir une stratégie globale de mobilité pour améliorer les conditions de déplacements des habitants ;*
 - *D'adopter une réflexion concertée avec les acteurs de la mobilité, partenaires institutionnels et associatifs du territoire, tout en ayant une démarche de communication auprès du grand public.*
- La CCPF s'est saisie de la compétence d'organisation de la mobilité et est devenue AOM Locale depuis le 1er juillet 2021
- L'AOM locale devient l'acteur légitime pour l'organisation des services de mobilité à l'intérieur de son périmètre
- Un outil au service de ces nouvelles AOM, le Plan de Mobilité Simplifié : document de planification pour décliner de manière opérationnelle la stratégie de mobilité
- Cette démarche initiale de Plan de Mobilité Rurale s'est transformée en réalisation du Plan de Mobilité Simplifié de la CCPF. Il constitue un réel outil programmatique :
 - *Une feuille de route opérationnelle en matière de mobilité à l'échelle du territoire*
 - *Traduite sous la forme d'un plan d'actions opérationnelles et cohérentes en adéquation avec les finances locales, et préoccupations écologiques et sociales, propres au territoire.*

Déroulement du Plan de Mobilité Simplifié

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



✓ Une démarche décomposée en 3 phases :

Phase 1

*Septembre
2020*

Cadrage / Lancement :

- Cadrage / Comité de Pilotage
- Lettre lancement Plan de Mobilité Simplifié

Phase 2

Juillet 2021

Réalisation du diagnostic et formalisation des enjeux :

- Recensement de l'offre de mobilité
- Analyse / questionnaires populations-communes / entretiens
- Atelier de formalisation des enjeux

*Prise de la compétence mobilité par la CCPF qui est devenue AOM Locale
et Réflexion interne sur la stratégie globale de mobilité*

Phase 3

*Entre automne 2022 et
Avril 2023*

Plan d'actions et formalisation du Plan de Mobilité Simplifié

- Définition des pistes d'actions et de leur contours (4 ateliers)
- Synthèse et rédaction du plan d'action avec chiffrage
- Programmation

4 ateliers « thématiques » pour co-construire le plan d'action sur la base des enjeux de mobilité durable et territoriaux

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Ils reposent sur 4 volets thématiques identifiés pour structurer l'action territoriale à court, moyen et long terme en matière de mobilité.



Date	Thématique traitée
21 sept. 2022	Modes actifs (itinéraires cyclables, partage apaisé de la voirie, aménagements piétons...).
22 sept. 2022	Intermodalité (aménagements permettant le changement de mode de transport : vélo-bus, bus-voiture, voiture-vélo...).
5 oct. 2022	Mise en relation (RézoCovoit', RézoSolidaire...), mutualisation des moyens (autopartage...), nouvelles pratiques
6 oct. 2022	Transports collectifs (itinéraires, horaires, adaptation aux besoins singuliers...).



lors des ateliers qui ont rassemblé entre 10 et 25 participants chacun (élus, techniciens, partenaires institutionnels ou associatifs, ...), ces volets thématiques ont été déclinés en propositions de pistes d'actions concrètes.



A l'issue des ateliers, une synthèse et une phase d'arbitrage avec les Elus de la CCPF a été menée ;

Le plan d'actions retenu suite à la phase d'arbitrage

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- Un plan global composé de 18 actions.
- Les actions sont réparties selon les 4 axes thématiques d'intervention :
 - *Axe 1 : Développement des modes actifs (8 actions)*
 - *Axe 2 : Développer de l'intermodalité (4 actions)*
 - *Axe 3 : Développement des transports collectifs (1 action)*
 - *Axe 4 : Développement des solutions alternatives, de mutualisation... (5 actions)*
- Un travail de priorisation des actions a été mené par les Elus de la CCPF :
 - ★★★ Action prioritaire
(à initier au plus vite)
 - ★ ★ ★ Action structurante
(à planifier à partir de 2024)
 - ★ ★ ★ Action complémentaire (dont la pertinence sera à évaluer à partir de 2024)





2- Détail du contour opérationnel des actions

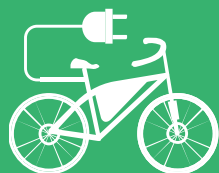
Axe 1 : Développement des modes actifs

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Action 1 : Réaliser un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables à l'échelle de la CCPF

Action 2 : Développer une communication physique sur le terrain pour favoriser le recours aux modes actifs dans les polarités

Action 3 : Elaboration d'un Guide pratique de l' élu (*comment aménager sa commune aujourd'hui ?*)

Action 4 : Mise en place d'un service de location moyenne et longue durée de VAE auprès des habitants

Action 5 : Inciter à circuler à vélo et apprendre à « rouler à vélo » en toute autonomie et sécurité

Action 6 : Mise en place d'un atelier de réparation vélo mobile sur le territoire de la CCPF (véhicule itinérant).

Action 7 : Lancer une étude/AAP afin d'expérimenter une solution de rail cyclotouristique continu tout en permettant la circulation de vélos et de véhicules intermédiaires

Action 8 : Aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique auprès des habitants de la CCPF

Réaliser un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables à l'échelle de la CCP

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

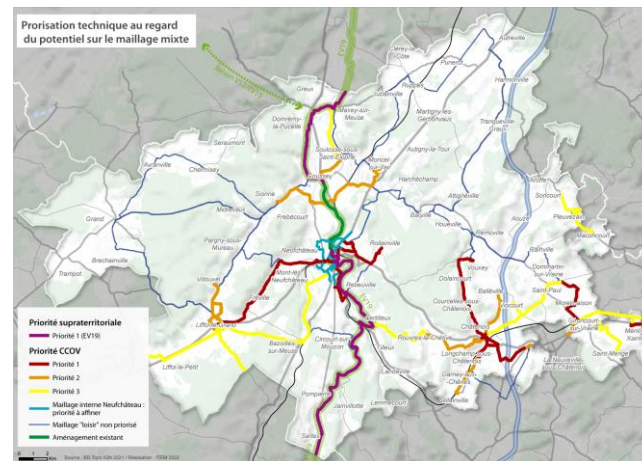
ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Disposer de la vision d'un futur maillage d'itinéraires cyclables cohérents à l'échelle du territoire (et des connexions éventuelles avec l'extérieur) afin de développer la pratique du vélo au quotidien (utilitaire)

Détails de l'action :

- Un SDC est une démarche volontaire de planification afin de se doter de la vision moyen-long termes d'une armature cyclable :
 - Identifier les liaisons cyclables à développer au regard de la configuration territoriale, des pôles générateurs, potentialités;
 - Définir et chiffrer les aménagements cyclables à réaliser ;
 - Programmer (PPI) /prioriser leur réalisation ;
- Un document non prescriptif et non opposable, mais indispensable pour répondre à de nombreux appels à projet et prétendre à certaines sources de financement.



- **Chef de file** : CC en tant qu'AOM locale
- **Coûts** : Plus ou moins 35 000 € pour la réalisation de ce Schéma à l'échelle de la CCPF confiée à un prestataire (des aides pour ce type d'études mais qui sont évolutives : Région BFC, AAP Fonds mobilités actives, AVELO, appel à territoires cyclables)
- 0,15 ETP nécessaire au sein de la CCPF sur un an pour préparer la consultation et suivre ensuite l'étude

Développer une communication physique sur le territoire pour favoriser le recours aux modes actifs dans les polarités

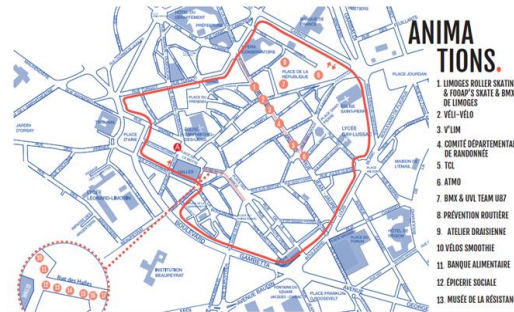
Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Favoriser le recours aux modes actifs dans les polarités de la CCPPF, notamment les 8 petites villes de demain

Détails de l'action :

- Jalonnement de parcours à pied / vélo dans les bourgs avec indication des distances et des temps de trajet (envisager pourquoi pas des cartographies des temps piétons sur 1 ou 2 polarités) ;
- Expérimentation de « Samedi sans voiture » avec communication / animation pour faire redécouvrir le plaisir des bourgs pacifiés (Organisation de balade découverte...) ;
- Incitation des commerçants pour les clients venant à pied / à vélo (points fidélités, remise, ...) ;



- **Chef de file** : CCPPF pilote et coordonne les projets en tant qu'AOM locale
- **Coûts** : Très variables selon choix retenus, nombres de manifestations et type d'événements proposés...

Exemples :

- Jalonnement : coût d'un panneau simple : 135 € HT
- Communication : Plus ou moins 15 000 € / an en budget de communication (communication globale pour l'ensemble des mesures)

Elaboration d'un Guide pratique de l'élu (comment aménager sa commune aujourd'hui ?)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : présenter les bonnes pratiques et solutions en matière d'aménagements et leurs caractéristiques techniques pour développer des aménagements adaptés, sécurisés sur la CCPF en tenant compte à la fois des recommandations réglementaires et des spécificités du territoire.

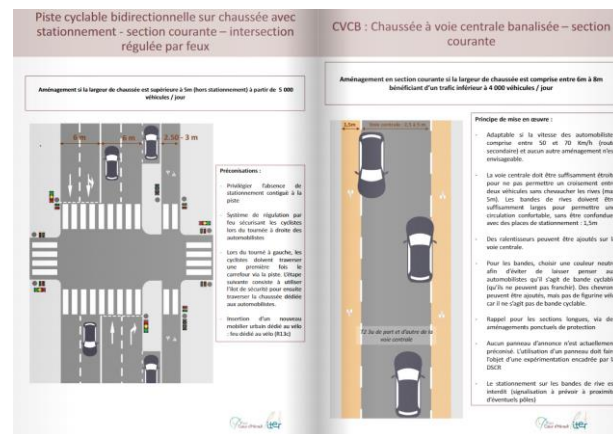
Détails de l'action :

Le guide réalisé sera découpé en plusieurs chapitres qui comprendront :

- Des recommandations techniques sur :
 - Le partage de la voirie ;
 - Comment aménager les rues, traversées de bourgs, espaces publics ;
 - Les aménagements cyclables ;
 - Les zones à modération de vitesse ;
 - Le traitement des intersections et des réinsertions sur la chaussée ;
 - L'intégration du stationnement (automobile, stationnement vélo à standardiser sur le territoire (en lien avec l'action 10) ;
 - Le jalonnement piétons
- Les démarches à suivre sur le plan opérationnel et réglementaire ;
- Un carnet d'adresse comprenant les coordonnées des services compétents et prestataires potentiels.

- **Chef de file** : CCPF pour la réalisation et la distribution du guide
- **Partenaires techniques** : Communes, CD89-58, CEREMA, CAUE...
- **Coûts** :
 - Internes à la CCPF et surtout liés à des moyens humains.
 - Si confiée à un cabinet extérieur : +/- 15 K€.

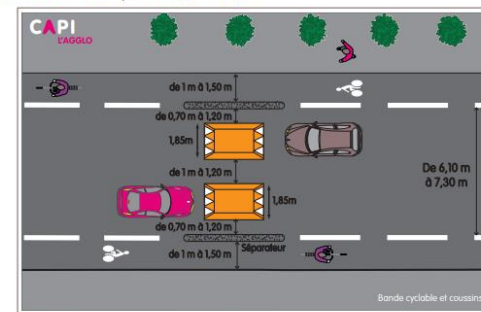
Charte des aménagements cyclable de la CC Cœur d'Hérault (34)



Charte des aménagements cyclable de la CA Portes de l'Isère (38)

Coussins et bandes cyclables bilatérales

➤ Cas d'une distance comprise entre 6,10 m et 7,30 m



- Largeur des coussins berlinois sur le territoire de la CAPI : 1,85m.
- Séparateurs surélevés entre la bande et la voie de circulation au niveau des coussins pour éviter le franchissement de la bande par les automobilistes.
- Les distances minimales entre coussins et entre coussins et séparateurs doivent être respectées.
- La bande cyclable peut être réduite à 1 m de largeur hors séparateur au niveau des coussins.

Mise en place d'un service de location moyen longue durée de VAE auprès des habitants

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Offrir aux habitants et aux personnes les plus précaires une offre alternative à l'automobile , et de leur permettre de tester l'usage du Vélo à Assistance Electrique avant une éventuelle acquisition.

- **Détails de l'action** :

- Une flotte de départ de 20 Vélos à Assistance Electrique (avec un vélo-cargo et un tricycle pour diversifier les usages)
- Réserver une partie du parc (plus ou moins 3 vélos) aux personnes en insertion professionnelle
- Gestion du système, exemple :
 - **Réservé aux habitants du territoire** (et pas aux visiteurs, ni actifs extérieurs qui y travaillent)
 - Une location comprise entre 1 et 12 mois, avec tarification dégressive
 - Intégrer des équipements dans l'abonnement (antivol, panier, ...)
 - La gestion des locations se fera par la CCPF, mais l'entretien de la flotte sera assuré par un prestataire local.



Exemple tarif location

Durée	Coût
1 mois	50 €
3 mois	120 €
6 mois	210 €
1 an	360 €

- **Chef de file** : CC en tant qu'AOM locale
- **Coûts** :
 - Investissement : Plus ou moins 44 000 € pour 20 VAE, un vélo cargo et un tricycle
 - Fonctionnement : 0,10 ETP + 2 000 € / an (base de 100 € / vélo / an d'entretien)
 - Recettes : Plus ou moins 9 000 € / an (équilibre sur 4 ans environ si revente du parc pour 30 % de l'investissement en proposant option d'achat pour assurer son renouvellement)

Inciter à circuler à vélo et apprendre à « rouler à vélo » en toute autonomie et sécurité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- Objectif : Favoriser la pratique cyclable chez les scolaires, et plus largement chez tous les publics

- Détails de l'action :

- Des ateliers d'apprentissage du vélo ou de remise en selle peuvent être mis en place et organisés par une association cyclable, comme le club VTT de Diges :
 - Pour les enfants de 6 - 11 ans : via le dispositif national « Savoir Rouler à Vélo » (SRAV) ;
 - Pour les collégiens : sorties vélos, ateliers pédagogiques dans le cadre des programmes scolaires, obtention de l'ASSR, ...
 - Pour les adultes : via des stages de remise en selle, individuel ou collectif (coût d'une séance de 20 € à 50 € / h, pour 1h à 2h par session).
- Des activités mixtes enfants-parents sous forme de sorties ludiques en famille.
- Organiser des concours peut donner de la visibilité à l'action (exemple un concours entre écoles du territoire pour que les élèves se rendent à l'école en vélo).



En 10 heures, ce programme permet aux enfants de 6 à 11 ans de :

- devenir autonome à vélo
- pratiquer quotidiennement une activité physique
- se déplacer de manière écologique et économique



- Chef de file : CCPF pour le portage et la promotion de l'action en tant qu'AOM locale

- Coûts :

- Programme « Savoir Rouler à Vélo » : 34 000 € / an pour 20 classes (soit 57€ /élève) le coût peut être partagé entre les communes et la CCPF (aide à étudier : ALVEOLE +, AVELO 2...) ;
- Stages de remise en selle : de 2 500 € à 5 000 € / an en cas de prise en charge totale par la CCPF

Mise en place d'un atelier de réparation vélo sur le territoire de la CCPF (véhicule itinérant)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Accueillir les cyclistes pour leur apprendre à entretenir et à réparer leur vélo, en garantissant l'accessibilité du service sur l'ensemble du territoire pour les habitants. Favoriser l'autonomie par l'acquisition de connaissances mécaniques sur le fonctionnement et la réparation du vélo.

Détails de l'action :

- Compte tenu de la taille importante du territoire, privilégier une forme d'ateliers mobiles, délivrés par le biais d'un véhicule itinérant.
- En complément des activités mécaniques, : essai de VAE, récupération structurée des vélos, sessions de remises en état de vélos avec des associations, chantier d'insertion...
- Sur le territoire, il s'agira pour la CCPF :
 - D'identifier des porteurs de projet ;
 - Mettre à disposition ou subventionner l'acquisition d'un véhicule
 - De définir les lieux de permanences en lien avec les communes
 - De communiquer auprès des habitants sur les services proposés



- **Chef de file** : Porteur de projet privé ou une association
- **Rôle CCPF** : Identifier des porteurs de projets, apporter une aide matérielle, technique voire financière
- **Coûts** :
 - **Investissement** : +/- 25 000 € pour un véhicule tout équipé
 - **Fonctionnement** : Très variable selon service souhaité par la CCPF (+/- 0,5 ETP au vu de l'étendu du territoire avec des permanences tournantes).

Lancer une étude/AAP afin d'expérimenter une solution de rail cyclotouristique continu tout en permettant la circulation de vélos et de véhicules intermédiaires

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Créer une boucle cyclotouristique depuis l'Eurovélo 3 traversant la Puisaye. Cette boucle s'appuiera sur les 2 projets de véloroute sur le vélorail de la Puisaye, voire sur le train touristique de Puisaye.

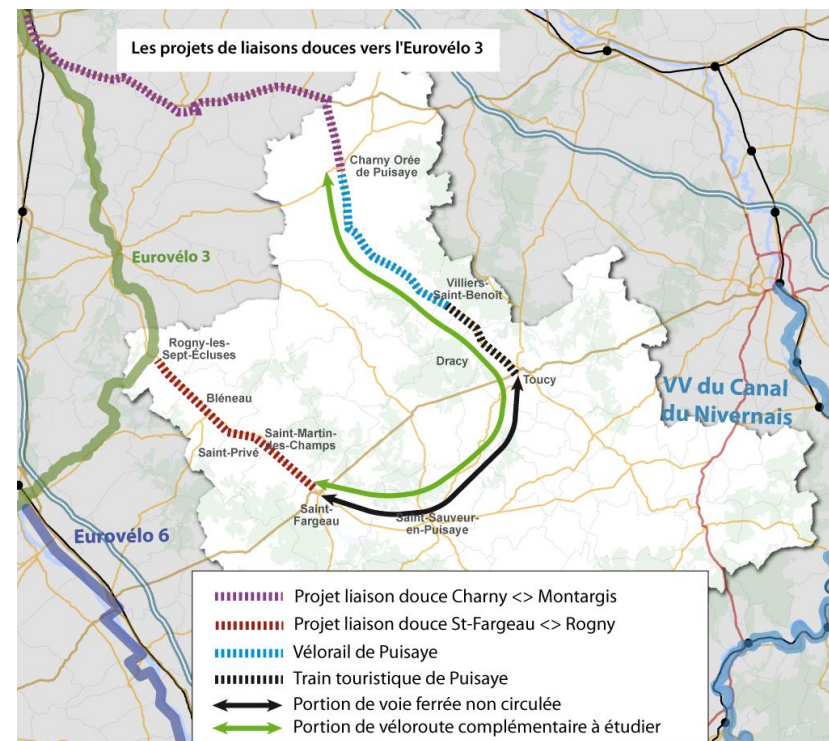
Détails de l'action :

Faire faire du Cyclorail un atout touristique original faisant partie intégrante de l'offre cyclotouristique :

Lancer une étude de faisabilité ou un appel à projet afin d'identifier les solutions techniques envisageables et les porteurs de projets afin de permettre la circulation de vélos ou de véhicules intermédiaires en surlargeur de voie.



Insertion d'un vélo sur un dispositif adapté – Source : France 3 Régions



■ **Chef de file** : CC en tant qu'AOM locale

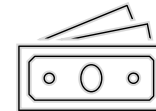
Dans le cadre de l'extrême défi lancé par l'ADEME, la CC a été identifiée en tant que territoire d'expérimentation pour tester de nouvelles solutions de mobilité.

- **Coûts** : +/- 40 K€ pour la réalisation d'une étude et éventuellement montage d'un dossier de subvention en vue d'une expérimentation grandeur nature. Tour de table à réaliser pour un co-financement de l'étude

- **Objectif** : Inciter les habitants à s'équiper en VAE (notamment les plus modestes) et développer la pratique au quotidien (synergie avec l'Action 4 « Mise en place d'un service de location moyenne longue durée »).

- **Synthèse des mesures à mettre en place :**

- Modalités de l'aide à définir, très variable selon les territoires. Généralement de 10 à 25 % du prix du vélo/VAE avec un plafond (éviter le seuil de conditions de ressources pour une aide locale mais possible de moduler l'aide selon les revenus, limiter à une aide par foyer, intégrer un type de vélo ?...);
- Une aide en complément des aides nationales et régionales sous condition de revenus. Le « Bonus Vélo » peut être attribué par l'Etat pour l'achat d'un VAE neuf (maximum 400 €).



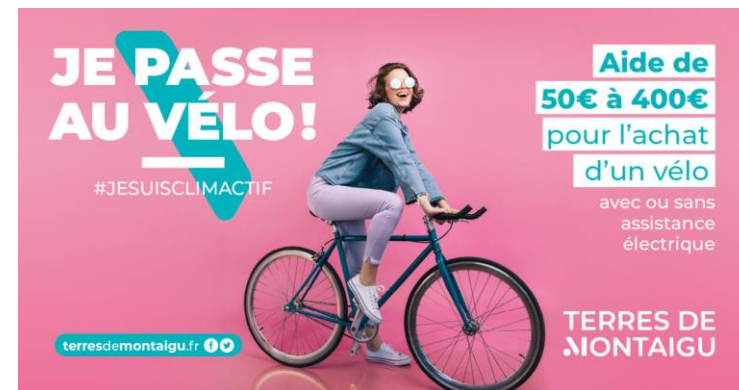
*Une subvention
moyenne de 230 €*



*Réduction de l'usage de la voiture :
226 km/mois pour les acheteurs d'un
VAE en France*

- **Chef de file** : CC en tant qu'AOM locale
- **Coûts** : le coût est variable et dépend de l'enveloppe que souhaite consacrer la collectivité

Ex si environ 250 € / VAE subventionnés, c'est 7 500 € pour le financement de 30 VAE, et 15 000 € pour le financement de 60 VAE



JE PASSE AU VÉLO!
#JESUISCLIMACTIF

Aide de 50€ à 400€ pour l'achat d'un vélo
avec ou sans assistance électrique

terresdemontagu.fr

TERRES DE MONTAIGU

Quelques exemples :

Intercommunalité	Conditions	Montant maximal	% du prix maximum
Le Pays Rochois (26 059 habitants pour 9 com.)	Habitants de la CCLST et une seule aide par foyer (aide VAE ou kit de conversion)	20% du prix du VAE jusqu'à 2 000 € et plafond à 400 € (si VAE > 2 000 €)	
Loches Sud Touraine (54 200 habitants pour 67 com.)	Habitants de la CCLST et une seule aide par foyer	100 €	20 %
Vendée Grand Littoral (33 551 habitants pour 20 com.)	Habitants de VGL et une seule aide par foyer	300 €	20 %
Riom Limagne et Volcans (66 628 habitants pour 31 com.)	Habitants de RLV (1 par foyer) ou usagers RLV'Lo	200 ou 250 €	20 ou 25 %
Saint-Brieuc Armor Agglomération (151 733 habitants pour 33 com.)	Habitants (1 par foyer)	150 €	25 %
CC de l'Ouest Vosgien (23 615 hab. pour 70 com.)	Habitants (1 par foyer), acquisition matériel dans un magasin situé sur le territoire	100 € (sub. fixe)	NC
Cœur de Savoie (35 895 hab. pour 41 com.)	Habitants (1 par foyer)	250 € (sub. fixe)	Prix mini du VAE : 1 200 €
Communauté d'Agglomération Epinal (111 367 hab. pour 78 com.)	Habitants (1 par foyer)	200 €	20 %
Vallons de Haute Bretagne (44 007 habitants pour 18 com.)	Habitants de la CCVHB (1 par foyer), acheter son VAE dans un magasin situé sur le territoire	200 €	NC

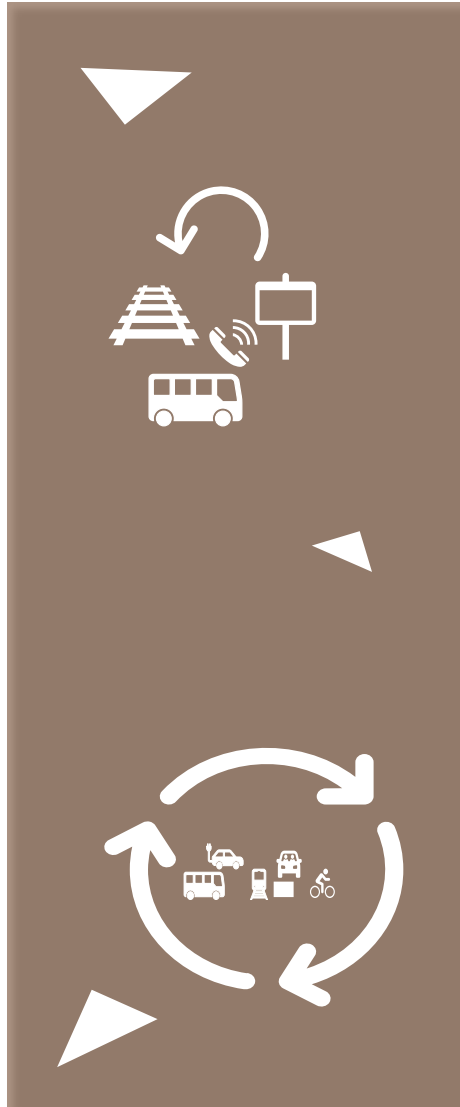
Axe 2 : Développement de l'intermodalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Action 9 : Développer un système d'information / guide de l'offre globale des mobilités sur le territoire

Action 10 : Développer un stationnement vélo adapté aux besoins à l'échelle de la CCPF

Action 11 : Lancer une expérimentation de véhicules en autopartage sur les pôles d'intermodalité.

Action 12 : Développer des pôles locaux d'intermodalité pour connecter les différentes offres

Développer un système d'information / guide de l'offre globale des mobilités sur le territoire

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



(1/2)

- **Objectif** : Donner une vision multimodale des déplacements (voiture, covoiturage, TC, modes actifs, ...) et mettre en évidence les avantages procurés par les modes alternatifs (coût, temps, santé...).

Détail de l'action :

- Editer un guide mobilité à destination des habitants, des employés et des touristes en reprenant l'ensemble de l'offre de mobilité présente sur le territoire. Le guide devra être facilement compréhensible par les lecteurs.
- Le guide devra dans certains cas renvoyer vers la plateforme régionale ...
- Envisager divers supports combinables car il sera à actualiser régulièrement :
 - Sous forme de répertoire web
 - En format papier et PDF (Mis à disposition dans les établissements recevant du public...)
- Possibilité de mettre en place en parallèle un système de permanence physique (dans les mairies... via un numéro vert...) et lors des manifestations et événements liés à la mobilité, une information itinérante pourra être mise en place.

Stand mobilité : information sur l'offre tout mode, VAE à essayer, jeu avec questions sous forme d'une roue de la fortune ...



Communication sur l'annonce des stands mobilités (ex Pays de verdun)



▪ **Chef de file** : CC en tant qu'AOM locale

▪ **Coûts** : Environ 10 K€ (Réalisation d'un livret par une agence externe) ; 5 K€ pour un site web dédié ; 3 K€ pour l'impression de 1 000 livrets ;

▪ 0,15 ETP pour la réalisation d'un guide et 0,05 ETP / an pour son actualisation

Développer un système d'information / guide de l'offre globale des mobilités sur le territoire

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE

S²LOW

(2/2)



Détails de l'action (suite) :

Exemples de guides/, répertoires/plateformes analysés et comparés sur différents critères. :

Territoire	CC du Thouarsais	CC Rivière Chinon St Benoît la Forêt	CC du Genevois	Le Pays d'Alençon
Type répertoire	Livret à imprimer ou télécharger	Livret à imprimer ou télécharger	Livret à imprimer ou télécharger	Site internet dédié
Un sommaire	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>Page d'accueil avec menu</i>
Nombre de pages / format	11 pages / format A4	11 pages / format A4	9 pages / format A4	8 sous menus sur la page d'accueil
Présentation du territoire	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>Oui avec carte de l'offre</i>	<i>non</i>
Offre présentée	Mode actifs, plan vélo & services associés, TC, TAD, mobilité inclusive, covoiturage, carburants alternatifs	TC, modes actifs, voiture individuelle, voiture partagée, stationnement	Voiture solo pour montrer ses points négatif, voiture autrement, TC, modes actifs,	Cars & bus, trains, location de 2 roues et voiture, covoiturage, taxi, accès permis de conduire, vélo via renvoi sur calcul d'itinéraire régional
Carte de l'offre	<i>Oui (dont plan vélo, plan TC local et plan avec liaisons extérieures)</i>	<i>Oui (mais schématique avec plan vélo, plan lignes TC)</i>	<i>Oui avec un plan de l'offre multimodale sur une double page</i>	<i>Non – juste plan offre TC</i>
Grille / détail des horaires précis	Non pour assurer pérennité du guide	Non pour assurer pérennité du guide	Non pour assurer pérennité du guide	<i>Non renvoi sur autre site alors que le téléchargement serait aisé</i>
Comparatif (tarif, temps, ...) entre les modes	<i>non</i>	<i>non</i>	<i>oui</i>	<i>Renvoi sur calculateur régional</i>
Sensibilisation aux modes alternatifs	<i>Très limitée</i>	<i>Très limitée</i>	<i>Oui avec de nombreux « messages clés »</i>	<i>non</i>
A qui s'adresser pour en savoir plus ?	<i>Oui (nombreux contacts et renvoi web)</i>	<i>Oui (nombreux contacts et renvoi web)</i>	<i>Oui (nombreux contacts et renvoi web)</i>	<i>Oui (téléphone conseiller en mobilité et renvoi web)</i>
« Les plus du répertoire »	Quiz « A vous de jouer ! »	Des zooms & conseils par mode (comment équiper son vélo ? Eco-conduite...)	Focus sur l'autosolisme et son coût, des conseils & recommandations pour améliorer sa mobilité	-

Développer un stationnement vélo adapté aux besoins à l'échelle de la CCPF

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

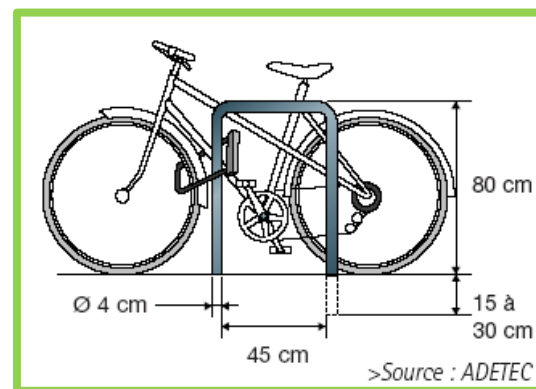
ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Soutenir une augmentation de la pratique cyclable sur le territoire en offrant des possibilités de stationnement privilégié aux cyclistes, sur les points stratégiques du territoire.

Synthèse des mesures à mettre en place :

- Deux types de points sont proposés sur l'espace public :
 - Les arceaux, pour du stationnement de courte à moyenne durée (achats, démarches administratives, équipements de loisirs...).
 - Les box sécurisés, pour du stationnement de plus longue durée aux abords des différents arrêts de TC identifiés sur le territoire, notamment pour les lignes L802 et L806 (ex L804) plus fréquentées.



Exemple de box vélos à installer aux principaux arrêts de car et sur des PEM



Pôles à équiper	Type de stationnement
Arrêt de TC	2 box / arrêts des lignes principales et futurs PEM
Équipements administratifs	2 arceaux / équipement
Équipements sportifs / loisirs	5 arceaux / équipement
Équipements culturels	4 arceaux / équipement
Commerces de proximité	2 arceaux / 5 commerces
Supermarché	6 arceaux / établissement
Établissements de santé	3 arceaux / établissement

- En parallèle, promotion du label Accueil Vélo chez les établissements recevant du public pour développer du stationnement chez des privés.

Développer un stationnement vélo adapté aux besoins à l'échelle de la CCPF (2/2)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

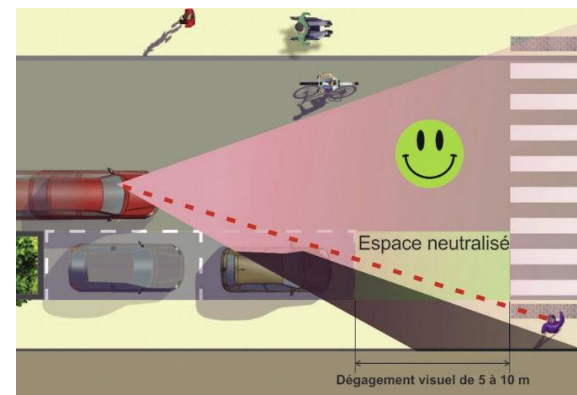
Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- Faire respecter les normes réglementaires dans les nouvelles constructions (*R.111-14-4 à 8 du code de la construction*)
 - Les bâtiments **neufs** doivent comprendre un espace réservé au **stationnement sécurisé** des vélos ;
 - L'arrêté du 13 juillet 2016 relatif à l'application de ces articles fixe les exigences relatives au stationnement des vélos.
- Se saisir des opportunités des nouvelles obligations issues de la LOM en termes de sécurisation des passages piétons
 - Sanctuariser un espace de 5 mètres en amont des passages piétons afin d'assurer une co-visibilité piéton/voiture.
 - Une partie de l'espace ainsi libéré pourra être **réaffectée** à d'autres usages comme l'installation **d'arceaux vélos**.

Vocation	Réglementation
Habitation	0,75 m ² par logement jusqu'à 2 pièces 1,5 m ² par logement de plus de 2 pièces Surface minimale du local : 3 m ²
Bureaux	1,5 % de la surface de plancher
Services publics	15 % de l'effectif d'agents ou usagers du service public accueillis simultanément
Commerces	10 % de la capacité du parking VL s'il compte moins de 40 places, 5 % pour moins de 400 places et 2 % au-delà



- Chef de file : CC en tant qu'AOM locale (Il peut être envisagé un groupement de commande pour un choix de matériel commun par la CC et une mise en œuvre par les communes ...)
- Coûts : Total : +/- 112 k€ pour 22 box et 199 arceaux, dont 15% en bornes support pour VAE
- (2 500 € / box, 150 € / arceau et 980 € HT / borne support pour VAE). Des aides à étudier avec le programme des CEE Alveole + jusqu'à 40% de l'investissement

Lancer une expérimentation de véhicules en autopartage sur les pôles d'intermodalité

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Proposer une solution occasionnelle pour se déplacer en toute autonomie en diminuant le coût de possession d'un véhicule à temps plein ; Offrir une possibilité de se déplacer pour les visiteurs arrivant en TC.

Détail de l'action:

- Un service porté par la collectivité mais en s'appuyant sur l'offre développée par un opérateur privé pour limiter la gestion (Citiz, Communauto...).
- Identifier le système de partenariat souhaité : mise à disposition de véhicules fournis par l'opérateur et/ou mutualisation avec mise en autopartage d'un véhicule de la collectivité quand non utilisé).
- Préconisation pour une expérimentation : 4 véhicules sur 4 polarités (Toucy, Charny Orée de Puisaye, Saint-Fargeau et Saint-Amand-en-Puisaye).
- Le type de motorisation sera à définir selon la localisation et l'équipement en IRVE.



Coûts du service Citiz pour l'usagers sur des services en exploitation en Bourgogne Franche-Comté :

	Avec abonnement 16€/ mois	Sans abonnement
	2,50€/ heure (22€/ jour ou 120€/ semaine)	5€/ heure (39€/ jour ou 180€/ semaine)
	3€/ heure (27€/ jour ou 150€/ semaine)	5,50€/ heure (45€/ jour ou 210€/ semaine)
	3,50€/ heure (33€/ jour ou 180€/ semaine)	6€/ heure (50€/ jour ou 240€/ semaine)
	+ 0,39 €/km (puis 0,20 €/km > 100)	
	4€/ heure (38€/ jour ou 210€/ semaine)	6,50€/ heure (56€/ jour ou 270€/ semaine)
	+ 0,49 €/km (puis 0,25 €/km > 100)	

- **Chef de file** : CC Maître d'ouvrage à travers sa compétence mobilité pour la mise en place du service
- **Coûts** : Mise à disposition d'un véhicule par un opérateur privé avec gestion globale : +/- 8 k€/véhicule/an pour une citadine.
- Pour une expérimentation sur 2 ans avec 4 véhicules : +/- 64 k€
- 0,1 ETP nécessaire pour préparer la contractualisation et l'expérimentation.

La CCPF pourra envisager d'intégrer une tarification solidaire pour certains usagers.

Développer des pôles locaux d'intermodalité connecter les différentes offres

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : construire et organiser les mobilités autour de pôles d'intermodalité hiérarchisés afin de rendre les offres plus lisibles et développer ces espaces comme des centralités à part entière et lieux de connexion entre les offres.
- **Détail de l'action** :
- Ces pôles locaux d'intermodalité doivent être créés en priorités dans les 8 petites villes de demain. 6 pôles à équiper en priorité..
- Ils doivent rassembler les services/offres en parallèle d'une bonne signalisation :
 - Information multimodale,
 - Arrêts TC,
 - Stationnements VL et vélos sous forme d'arceaux abrités,
 - Véhicule en autopartage,
 - Arrêts de covoiturage...
- Mettre en place des équipements de sécurité sur ces espaces : bon éclairage, caméras de vidéo-surveillance ...



Un exemple sur le territoire est l'arrêt de TC de Ouanne qui comprend un arrêt scolaire, un arrêt d'autostop organisé Rézopouce, et des places de covoiturage.

- **Chef de file** : Maître d'ouvrage à travers sa compétence mobilité pour la définition etc... mais pas dans l'aménagement (communes...)
- **Coûts** : Environ 80 000 € pour les 8 hubs ruraux
 - Création complète d'un parking : +/- 3500 € / place
 - Marquage d'une place covoiturage (sur place existante) : 150 € / place
 - Stationnement vélo 55 arceaux abrité : +/- 2 500 K€
 - Création d'un arrêt de car : de 15 000 € à 40 000 € / arrêt en fonction du type d'arrêt souhaité et 5 000 € si uniquement équipement abris etc...
 - Signalisation 2 000 € par site.

Développer des pôles locaux d'intermodalité connecter les différentes offres

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Bléneau Place Libération



Opportunité :

- Desservi par la L806 Bléneau - Auxerre
- Arrêt de TC matérialisé au sol (pas d'abri)
- Existence d'un grand parking

A réaliser en parallèle signalisation :

- Un abris-bus pour le quai direction Auxerre
- Marquage de 5 places de covoiturage sur le parking
- 5 arceaux abrités

soit +/- 10 K€

Charny-Ornée-de-Puisaye Place Victor Hugo



Opportunité :

- Desservi par la ligne de TAD 864 Villiers-Saint-Benoit - Choisy
- Existence d'un parking

A réaliser en parallèle signalisation :

- Un abris-bus pour le quai direction Joigny
- Marquage de 3 places de covoiturage sur le parking
- 5 arceaux abrités

soit +/- 10 K€

Courson les Carrières Eglise



Opportunité :

- Desservi par la ligne de L 805 Clamecy – Auxerre
- Arrêt de TC matérialisé au sol (pas d'abri)
- Existence d'un grand parking

A réaliser en parallèle signalisation :

- Un abris-bus
- Marquage de 5 places de covoiturage sur le parking de la Mairie
- 5 arceaux abrités

soit +/- 10 K€

Développer des pôles locaux d'intermodalité connecter les différentes offres

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Saint-Amand-en-Puisaye

Eglise > Place du Marché



Opportunité :

- Desservi par les lignes de Marché 550 (Entrain-sur-Nohans <-> Cosne-sur-Loire) et TAD 861 (St-Amand-en-Puisaye <-> Auxerre)
- Arrêt de TC matérialisé au sol (pas de place pour faire un abri)
- Existence d'un parking place du marché

A réaliser en parallèle signalisation :

- Déplacer l'arrêt Place du Marché
- Création d'un abris-bus
- 5 arceaux abrités
- Marquer 3 places de covoiturage

Soit +/- 20 K€

Saint-Fargeau

Promenade du Grillon > Mairie



Opportunité :

- Desservi par la ligne régulière L806
- Existence d'un parking à proximité
- Existence d'un abris

Un arrêt excentré par rapport au centre-ville

A réaliser en parallèle signalisation :

- Déplacer l'arrêt en face de la mairie
- Création d'un abris-bus
- Marquer 3 places de covoiturage
- 5 arceaux abrités

Soit +/- 17,5 K€

Toucy

Place des Frères Gen



Opportunité :

- Desservi par la L806 Bléneau - Auxerre
- Arrêt de TC matérialisé au sol (pas d'abri)
- Existence d'un très grand parking

A réaliser en parallèle signalisation :

- Un abris-bus
- Marquage de 10 places de covoiturage sur le parking
- 10 arceaux abrités

Soit +/- 13,5 K€

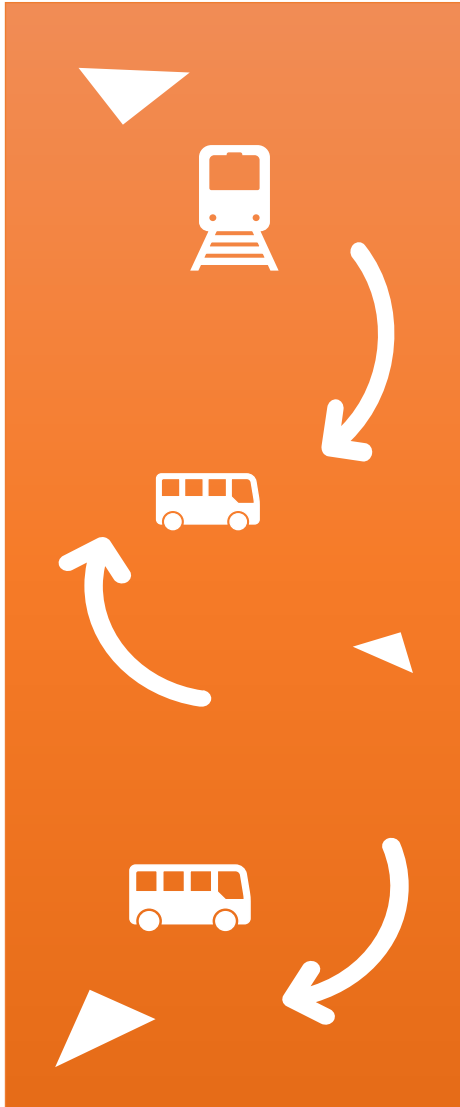
Axe 3 : Développement des transports collectifs

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Action 13 : Co-Construction avec la Région BFC d'un écosystème de Transports Collectifs adapté aux besoins du territoire

Co-Construction avec la Région BFC d'un écosystème Transports Collectifs adapté aux besoins du territoire

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : proposer un développement de l'offre de transport collectif afin de mieux connecter la CCPP aux pôles extérieurs, à savoir Auxerre, Joigny, Cosne-Cours-sur-Loire et Clamecy.

▪ Synthèse des mesures à mettre en place :

- Création d'une ligne structurante SO-NE Cosne-Cours-sur-Loire <> Saint-Amand-en-Puisaye <> Saint-Fargeau <> Toucy <> Joigny.

- Renfort d'offre sur la L805 pour permettre des déplacements à la demi-journée sur Auxerre et Clamecy et nouvel arrêt à proximité des communes de Merry-Sec et Mouffy.

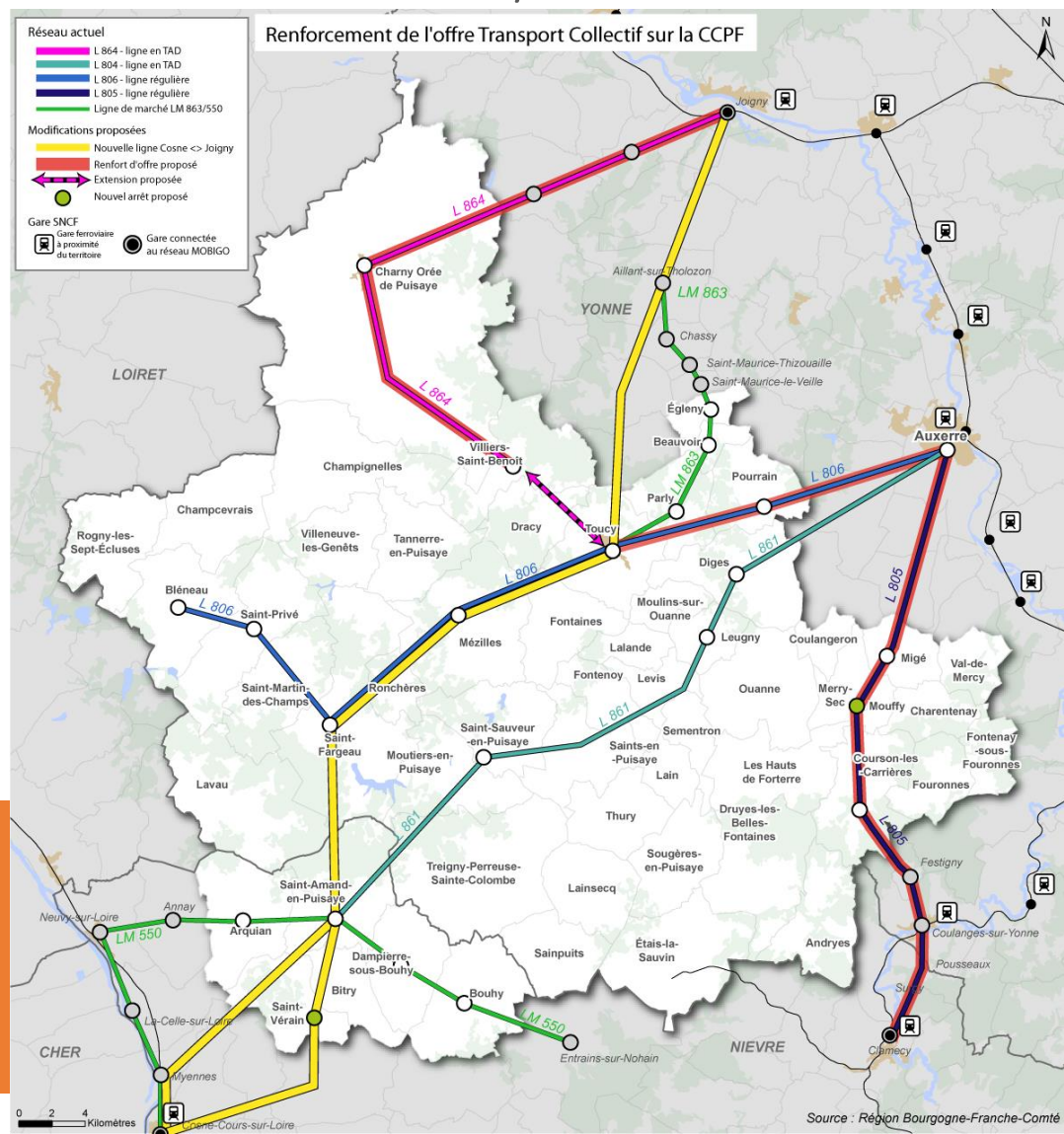
- Renfort d'offre sur la L806 pour permettre des déplacements à la demi-journée sur Auxerre.

- A plus long terme évaluer l'intérêt d'un renfort d'offre sur la L864 (TAD) pour rejoindre Toucy et/ou Joigny quelques jours par semaine.

▪ Chef de file : Région

▪ Coûts :

- Ligne Cosne <> Joigny : de 533 à 559 k€ / an
- Renfort L805 Auxerre <> Clamecy : 47 k€ / an
- Renfort L806 Bléneau <> Auxerre : 27 à 61 k€



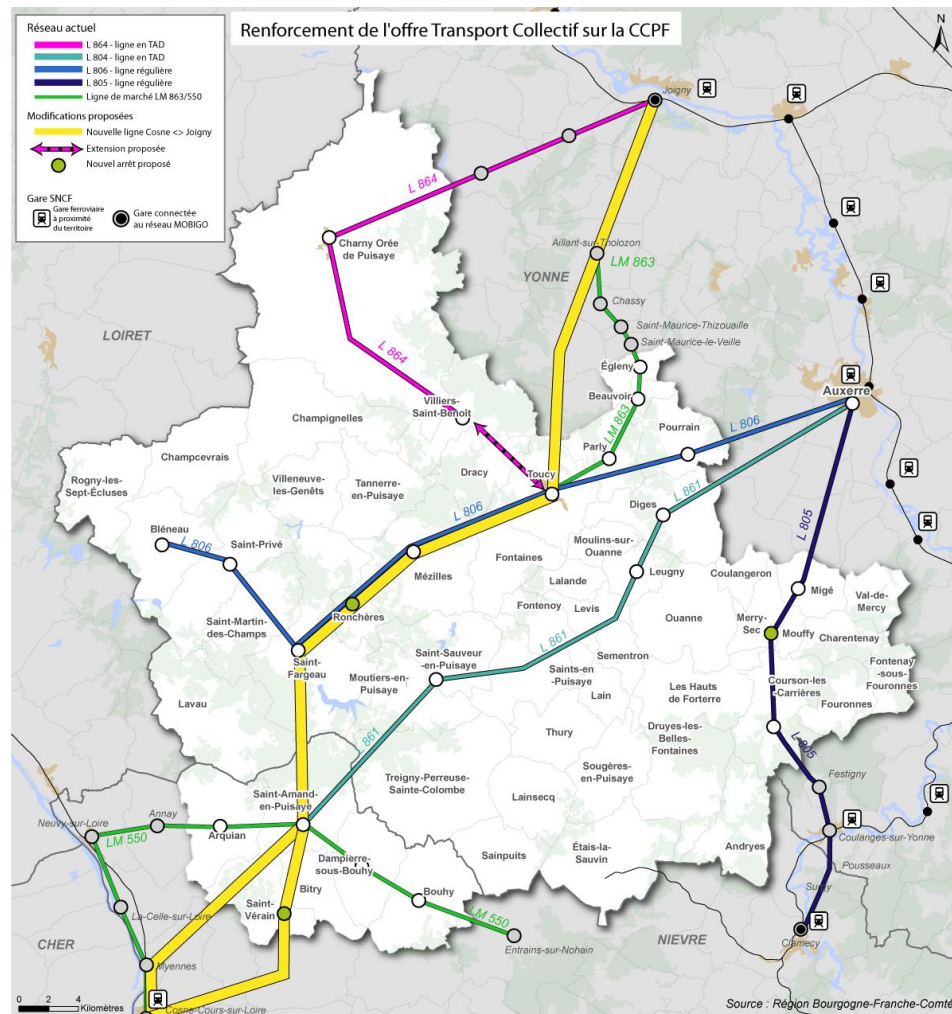
1/ Création d'une ligne structurante SO-NE Cosne-Cours-sur-Loire <=> Joigny.

Trois objectifs :

- Connecter la CCPP aux pôles et aux gares de Cosne et Joigny ;
- Mettre en place une offre permettant de se déplacer à la demi-journée sur Cosne ou Joigny ;
- Offrir une liaison interne au territoire en reliant les St-Amand-en-Puisaye, St-Fargeau et Toucy.

2 scénarios de desserte sont proposés :

	1. Par Myennes	2.Par Saint-Vérain
Habitants desservis	5 900 hab.	6 250 hab.
Flux d'actifs sur la ligne	224 actifs	261 actifs
Nombre de services	LMMJV : 3 AR/j ; Sam : 4 AR/j ; Dim : 2AR/j	
Kilométrage (km)	Ligne : 83 Annuel : 152 400	Ligne : 87 Annuel : 159 700
Coût annuel	533 000 €	559 000 €



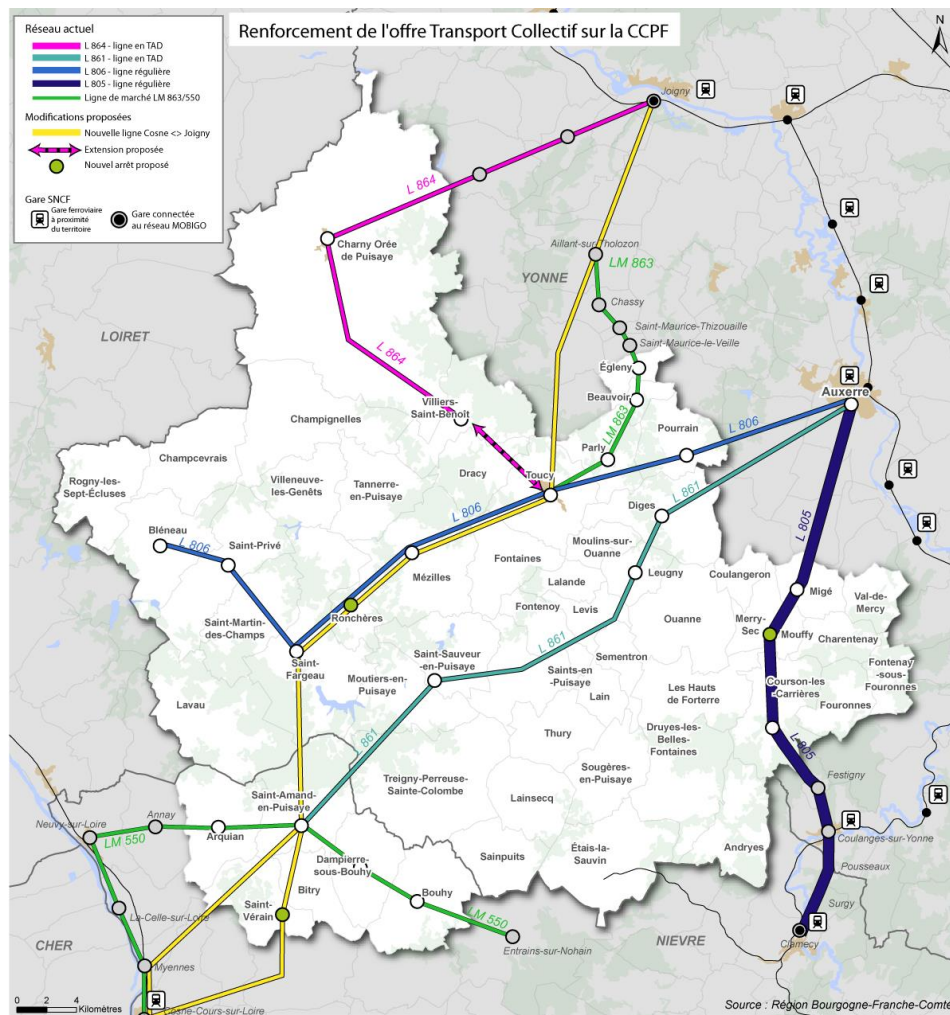
Pour répondre aux besoins des captifs et des actifs, l'organisation horaire permettra une arrivée sur Cosne ou Joigny avant 8h30 et avant 14h00 et un départ de Cosne et Joigny vers 12h30 et vers 17h30-18h. En complément il est proposé d'ajouter un arrêt à Ronchères sur la D965 pour desservir cette commune.

2/ Ligne 805 Auxerre <> Clamecy : augmentation du niveau d'offre.

Actuellement : 1 A/R le matin et 1 aller-retour le soir (horaires organisés pour les scolaires). Le samedi la ligne propose une aller le matin vers Auxerre et un retour le soir.

Proposition : Ajouter 1 A/R à la demande à la mi-journée en semaine et le samedi afin de permettre des déplacements à la demi-journée sur Clamecy et Auxerre, notamment pour des rendez-vous médicaux...

	Ligne 805
Nombre de services supplémentaires	2 par jour à la demande (1AR)
Taux de déclenchement	50 %
Kilométrage supplémentaire	Ligne : 44 km Annuel : 13 500 km
Coût supplémentaire (base 3,5€/km)	47 000 € / an



Pour répondre aux besoins des captifs et des actifs, l'organisation horaire permettra une arrivée sur Clamecy et Auxerre avant 14h00 et un départ de Clamecy et Auxerre vers 12h30. En complément il est proposé d'ajouter un arrêt à Merry-Sec et Mouffy sur la N151 pour desservir ces deux communes.

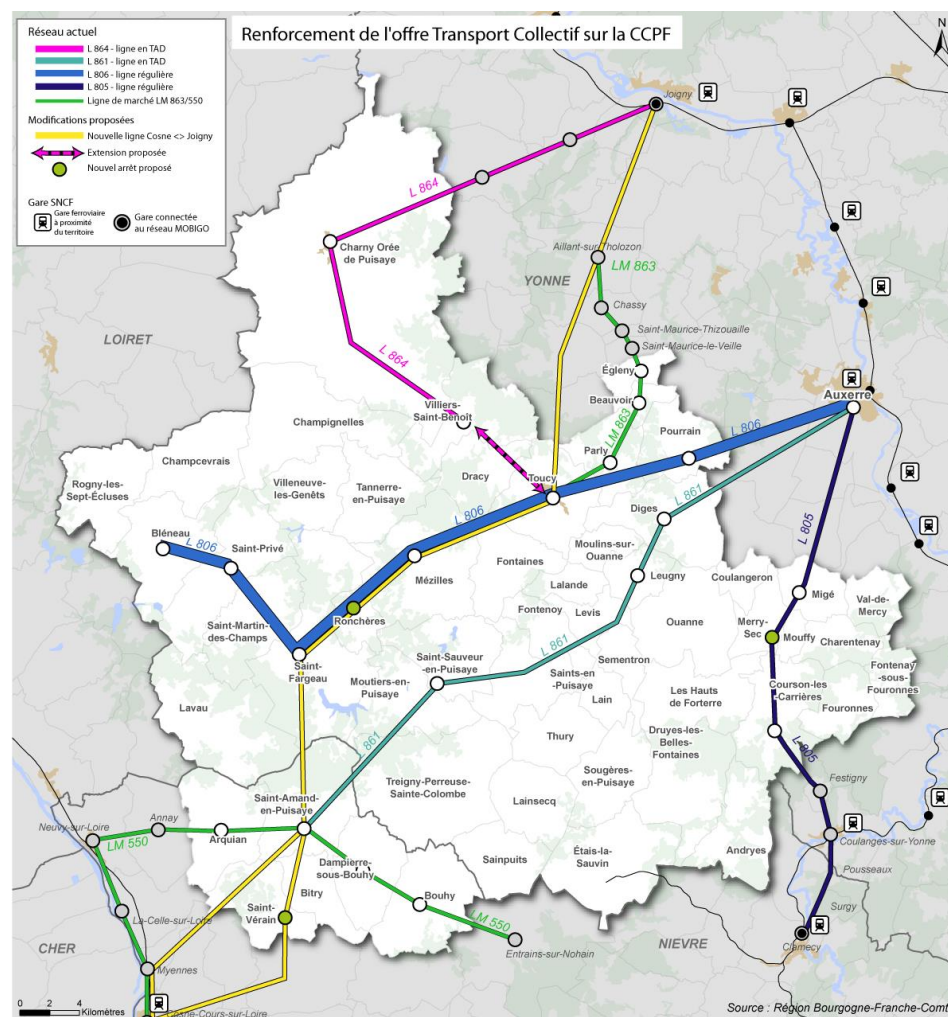
3/ Ligne 806 Bléneau <> Auxerre : augmentation du niveau d'offre.

Actuellement : 1 aller le matin vers Auxerre et 1 retour le soir dont les horaires organisés pour les scolaires. Le samedi, un aller le matin et un retour le soir.

Il est proposé d'ajouter un aller-retour à la demande à la mi-journée en semaine et le samedi afin de permettre des déplacements à la demi-journée sur Auxerre, notamment pour des rendez-vous médicaux.

2 scénarios :

	1. Renfort Bléneau <> Auxerre	2. Renfort Toucy <> Auxerre
Nombre de services en plus	2 par jour à la demande (1AR)	2 par jour à la demande (1AR)
Taux de déclenchement	50 %	50 %
Kilométrage supplémentaire	Ligne : 57 km Annuel : 17 450 km	Ligne : 25 km Annuel : 7 650 km
Coût annuel en plus (3,5€/km)	61 k€	27 k€



Pour répondre aux besoins des captifs et des actifs, l'organisation horaire permettra une arrivée sur Auxerre avant 14h00 et un départ d'Auxerre vers 12h30.

Axe 4 : Développement des solutions alternatives, de mutualisation

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Action 14 : Développer un système de transport solidaire basé sur des chauffeurs bénévoles

Action 15 : Développer la location solidaire

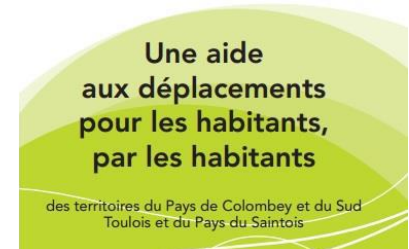
Action 16 : Développer une ligne de covoiturage organisé sur l'axe principal (RD965) Saint-Fargeau <> Toucy/Auxerre/Joigny

Action 17 : Promotion/Animation du covoiturage

Action 18 : Encourager le recours aux solutions alternatives pour la mobilité du quotidien

Développer un système de transport solidaire sur des chauffeurs bénévoles

- **Objectif** : Développer une solution de mobilité pour les publics fragiles et isolés pour des trajets non couverts par le transport public.
- **Détail de l'action** :
 - Transport par des conducteurs bénévoles dans leur propre véhicule d'usagers pour des déplacements occasionnels (course, RDV médical...) ;
 - Porté et organisé par une association locale d'entraide qui assure la mise en relation des usagers et des chauffeurs bénévoles ;
 - En termes de tarification, plusieurs systèmes possibles selon l'engagement financier des acteurs publics :
 - Conducteur défrayé uniquement par le passager ;
 - Conducteur défrayé par le passager et avec une partie prise en charge par l'association (via ses financeurs) ;



- Chef de file : une association locale (Mobil'Eco ?)
- Rôle CC recherche d'une association locale capable de porter le projet, coordination puis promotion et/ou financement ?
- Coûts : objectif +/- 40 K€/an avec un tour de table financier à organiser entre les partenaires : CC via CCIAS, Département, CAF....

Exemple sud Toulinois, Colombey, Saintois :

- Organisé par l'association Familles Rurales
- Service payant soumis à condition de ressources : de 0,20 €/km pour l'usager
- Le conducteur reçoit 0,40 €/km, la différence provient de l'association
- Coûts : env. 27 K€/an, partagé entre les bénéficiaires (30 %), les partenaires CC, CCAS, CAF...

Développer un système de transport solidaire sur des chauffeurs bénévoles

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE

S²LOW

2/2

Ex : Autre système d'un transport à la demande à vocation inclusive déléguée par une CC (AOM Locale) à une association qui utilise ces propres chauffeurs.

CC des Portes du Haut-Doubs (dép 25 – 47 communes et 25000 hab.)

- ✓ Transport à la demande ouvert sur réservation téléphonique (une association assure la prise des réservations et l'organisation du planning des courses) ;
- ✓ Des ayant droits spécifiques (les captifs) ;
- ✓ Un transport selon un système zonal ;
- ✓ Pour des trajets non réguliers dont le départ et l'arrivée se situent à l'intérieur de la CC (4€ par trajet pour l'utilisateur) ;
- ✓ Fonctionnement du lundi au vendredi de 6h30 à 19h et le samedi de 8h à 12h sauf jours fériés ;
- ✓ Deux véhicules disponibles, donc la garantie de la course n'est pas assurée, ni le choix spécifique de l'horaire (adaptation en fonction des demandes et trajets réservés)

Sur 1 an :

- ✓ 6 000 trajets effectués représentant près de 51 000 km parcourus (10 personnes transportées par jour) ;
- ✓ 214 bénéficiaires différents.
- ✓ Coût résiduel après recette : 64 000 €/an.

Service ouvert aux :

- Personnes à mobilité réduite (PMR) : personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique, les personnes âgées de 60 ans et plus, personnes souffrant de handicaps sensoriels ou intellectuels, femmes enceintes).
- Personnes seules sans permis de conduire (voit, veuve...).
- Jeunes de moins de 26 ans (sauf trajets correspondant aux itinéraires de transports scolaires).
- Demandeurs d'emploi.
- Personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.
- Personnes provisoirement sans véhicule (ex : véhicule accidenté, retrait du permis de conduire...).

Munissez-vous du justificatif lors de votre transport.

Pour les personnes provisoirement sans véhicule, appelez directement la Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vereux au 03 81 56 39 27

Communauté de Communes de Pierrefontaine-Vereux
20, Grande Rue – 25800 VALDAHON
Tél. : 03 81 56 39 27 - Fax : 03 81 56 41 33
E-mail : ccgpf@wanadoo.fr

Communauté de Communes des Premiers Sapins
24, Grande Rue – 25100 NOOS
Tél. : 03 81 60 72 49 - Fax : 03 81 60 02 08
cc.premierssapins@orange.fr

Les Communautés de Communes de Pierrefontaine-Vereux et des Premiers Sapins (50 communes appartenant aux cantons de Pierrefontaine, Vereux et d'Ornans) forment ensemble le Pays des Portes du Haut-Doubs.

www.portes-haut-doubs.com



Ce service est ouvert à :

- Personnes à mobilité réduite, personnes en fauteuil roulant manuel ou électrique, personnes âgées de 60 ans et plus, personnes souffrant de handicaps sensoriels ou intellectuels, femmes enceintes ;
- Personnes seules sans permis de conduire sur autorisation de la CCPHD ;
- Jeunes de moins de 26 ans (sauf trajets de loisirs et itinéraires correspondants aux transports scolaires) ;
- Demandeurs d'emploi ;
- Personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ;
- Personnes provisoirement sans véhicule (véhicule accidenté, retrait de permis...).



- **Objectif** : Accompagner la mobilité des personnes en insertion en leur donnant une solution pour des trajets qui ne sont pas ou peu couverts par les transports en commun

- **Détail de l'action**

- Etendre le parc de l'offre de location solidaire existante mais en réservant une flotte aux habitants du territoire.
- Pour faciliter la mise en place de ce service, il s'agit de s'appuyer sur une structure spécialisée, qui existe déjà sur le territoire où à proximité (Mobil'éco, Mobilités 89 ...)
- Acquisition d'une flotte de nouveaux véhicules par la CCPF et mise à disposition des structures locales qui assureraient la mise en location et entretien.
Cette flotte pourrait être composée par exemple au départ :

- 3 VAE
- 4 véhicules légers
- 10 scooters
- 2 voitures sans permis



- **Chef de file** : une association locale
- **Rôle CCPF** : Partenaire technique et participation financière au tour de table pour investissement d'une flotte dédiée au secteur CCPF
- **Coûts** :
- Très variable selon l'engagement de la CCPF et des acteurs participants au tour de table : Exemple d'une flotte de 3 VAE, 10 scooters, 4 VL et 2 voitures sans permis : +/- 60 k€ d'investissement.
- Les coûts de fonctionnement / entretien sont couverts par les locations

Développer une ligne de covoiturage organisé sur principal (RD965) Saint-Fargeau <> Toucy/Auxerre/

Envoyé en préfecture le 13/07/2023
Reçu en préfecture le 13/07/2023
Publié le
ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Profiter des flux automobiles existants pour offrir une alternative aux transports en commun dans les espaces qui en sont dépourvus, ou alors où le niveau de service est insuffisant.
- **Détail de l'action**
 - Système en temps réel sans réservation au sein duquel un conducteur peut prendre un passager sur un trajet. Le conducteur se substitue ainsi au véhicule de transport en commun.
 - Système développé par des sociétés privées (Ecov, Taxito...).
 - Matérialisation d'une ligne virtuelle (comme une ligne de TC) et avec arrêts de covoiturage (bornes / panneaux lumineux).
 - La destination du passager est inscrite sur le panneau lumineux et une place « arrêt minute » permet l'arrêt des conducteurs.
 - Différents niveaux de services possibles :
 - Des horaires de fonctionnement comme une ligne de TC ;
 - Mise en contact spontanée aux arrêts et aussi par application mobile ;
 - Possibilité de partage de frais ou non (A noter que depuis la LOM, les AOM peuvent accorder des gratifications financières aux conducteurs) ;
 - Possibilité d'intégrer une garantie de départ.

1 ligne à expérimenter sur la RD965 entre Saint-Fargeau et Auxerre via Toucy et en fonction du retour d'expérience envisager une seconde ligne vers Joigny

Développer une ligne de covoiturage organisé sur principal (RD965) Saint-Fargeau <> Toucy/Auxerre

Détail de la ligne à expérimenter sur la RD965 entre Saint-Fargeau et Auxerre via Toucy

- 45 km sur la RD965 entre Saint-Fargeau et la gare d'Auxerre.
- Prévoir au moins 4 arrêts sur le territoire de la CCPF sur l'axe de la RD965 + 2 arrêts en retour (Auxerre / Toucy)

▪ Chef de file :

Option 1 : CCPF et CA de l'Auxerrois, Chefs de file, intervention à l'échelle du ressort territorial de chacune des EPCI (exemple de Lane)

Option 2 : Région, AOM régionale sur l'ensemble de la ligne

- Coûts : 90 000 € pour une ligne sur trois ans environ
 - Investissement : 60 000 € (+/-10 K€/arrêt)
 - Fonctionnement : 10 000 € / an hors garantie retour (+/- 25 K€/an)

Exemple : le covoiturage spontané sur Grand Lac

- 2 lignes de covoiturage ont été réalisées depuis un secteur de l'agglomération mal desservi en transport collectif et le centre d'Aix-les-Bains.
- 22 bornes lumineuses ont été implantées sur lesquelles peuvent être affichées **différentes destinations à l'aide d'un boîtier bouton**.
- Un espace de stationnement est prévu au droit de l'arrêt.
- Pour sécuriser le service, les covoitureurs seront identifiés grâce à un kit de covoiturage, mais son utilisation n'est pas obligatoire.
- Coûts : 135 000 k€ pour la mise en place du système.



- **Objectif** : Inciter à la pratique du covoiturage dans les déplacements du quotidiens, pour limiter l'autosolisme en faisant connaître les différentes solutions existantes

Détail de l'action :

- Communiquer sur la ligne de covoiturage qui serait développée
- Promouvoir Rezo-Mobicoop sur le territoire : plateforme de covoiturage du quotidien sur laquelle la CCPF peut s'appuyer pour promouvoir le covoiturage (ou autre plateforme type Karos...). Réfléchir à une subvention des covoitureurs.
- Montrer une exemplarité du covoiturage au sein des collectivités : La CCPF pourra montrer une certaine exemplarité dans la pratique du covoiturage (partage d'un lien vers Rezo-Mobicoop à chaque invitation de réunion physique, charte partenariale du covoiturage ...).
- Identifier une plateforme pour le covoiturage chez les enfants, pour les activités (KidrivOO, PetitBus, Cmabulle, l'expérimentation Taxi Parents sur la Nièvre) et en faire la promotion auprès des clubs, associations...



Ces plateformes permettent via leur application :

- le partage des frais entre les utilisateurs.
- d'accéder à la prime covoiturage du gouvernement de 100 € (janvier 2023 pour les conducteurs)
- la participation financière des AOM locales pour subventionner les trajets

Saint-Lô Agglo (5 500 trajets sur 1 an)
Exemple de la tarification pour 20 km en vigueur dans l'agglomération à majorité rurale avec l'opérateur Karos :



Chef de file : CCPF en tant qu'AOM locale

Coûts :

- **Promotion covoiturage** : avec communication globale
- **Subvention des covoitureurs** : dépend de l'enveloppe budgétaire souhaitée par la collectivité
- **Charte du covoiturage** : coûts internes à la CCPF

Valorisation du report modal pour la mobilité du quotidien

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



- **Objectif** : Inciter à la pratique des modes alternatifs, notamment pour les trajets pendulaires en accompagnant les entreprises et administrations dans la réalisation et dans leur réflexion sur la mobilité de leurs salariés, voire s'engager dans la réalisation de Plan de Mobilité Employeurs
- **Détail de l'action** :
 - Définir un programme d'accompagnement auprès des entreprises et administrations pour valoriser le report modal :
 - Organisation de réunions de sensibilisation à la mobilité durable (café-mobilité, ateliers, incitation covoiturage , essai VAE ...) en ciblant les employeurs de + de 50 salariés et ceux des ZA ;
 - Encourager la mise en place du forfait mobilité durable (jusqu'à 700 €/pers./an exonérés d'impôts et de cotisations sociales.), la réalisation de Plan de Mobilité Entreprise, ... ;
 - Promouvoir les Challenges « Au travail, j'y vais autrement » ...
 - Une expérimentation interne au sein de la CCPF permettant à la fois de communiquer davantage sur cette action mais aussi d'acquérir une certaine expérience à amener vers les entreprises et les communes.
- **Chef de file** : CC en tant qu'AOM locale pour une action de conseil en mobilité
- **Coûts** :
 - Pour un site : +/- 15 k € pour la réalisation d'une étude PDME
 - Pour plusieurs sites : +/- 25 k € pour la réalisation d'un PDMIE
 - Forfait mobilité pour une entreprise de 30 salariés donnant 250 € / an à ses salariés : 3 750 € / an si 50 % des salariés viennent autrement qu'en voiture
 - Pour la CCPF prévoir environ 0,2 ETP, soit +/- 12 k€ pour une action globale de conseil en mobilité auprès des entreprises.
 - **Des aides à étudier** : programme Objectif Employeur Pro-Vélo (OEPV)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



3- Synthèse

Synthèse : acteurs pilotes et associés (I)

Acteur pilote

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE

Acteur associé / partenaire

S²LO

Actions		Echelle de mise en œuvre					
			CCPF	Communes	Région	Département	Autre(s)
1	Réaliser un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables à l'échelle de la CCPF	CCPF					Associations ...
2	Développer une communication physique sur le terrain pour favoriser le recours aux modes actifs dans les polarités	Les 8 Petites Villes de Demain					Associations ...
3	Elaboration d'un Guide pratique de l' élu	CCPF					Autre gestionnaire, CEREMA ...
4	Mise en place d'un service de location moyenne et longue durée de VAE auprès des habitants	CCPF					Prestataire
5	Inciter à circuler à vélo et apprendre à « rouler à vélo » en toute autonomie et sécurité	CCPF					Associations ...
6	Mise en place d'un atelier de réparation vélo mobile sur le territoire de la CCPF (véhicule itinérant)	CCPF					Prestataire, association
7	Lancer une étude/appel à projet afin d'expérimenter une solution de rail cyclotouristique continu tout en permettant la circulation de vélos et de véhicules intermédiaires	Tracé de la voie ferrée					OT, SNCF, ...
8	Aide à l'achat de Vélo à Assistance Electrique auprès des habitants de la CCPF	CCPF					Vendeur local...
9	Développer un système d'information / guide de l' offre globale des mobilités sur le territoire	CCPF					Acteurs mobilité solidaires...

Synthèse : acteurs pilotes et associés (II)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE

Acteur associé / partenaire



Actions		Echelle de mise en œuvre	Acteurs				
			CCPF	Communes	Région	Département	Autre(s)
10	Développer un stationnement vélo adapté aux besoins à l'échelle de la CCPF	CCPF					Privés
11	Lancer une expérimentation de véhicules en autopartage sur les pôles d'intermodalité	Pôles d'intermodalité et polarités					opérateur privé
12	Développer des pôles locaux d'intermodalité pour connecter les différentes offres	Pôles d'intermodalité et polarités					
13	Co-Construction avec la Région BFC d'un écosystème de Transports Collectifs adapté aux besoins du territoire	CCPF					Interco voisines
14	Développer un système de transport solidaire basé sur des chauffeurs bénévoles	CCPF					Association pilote
15	Développer la location solidaire	CCPF					Association pilote
16	Développer une ligne de covoiturage organisé sur l'axe principal (RD965) Saint-Fargeau <> Toucy/Auxerre/Joigny	CCPF					Interco voisines et opérateur
17	Promotion/Animation du covoiturage	CCPF					Associations, entreprises...
18	Encourager le recours aux solutions alternatives pour la mobilité du quotidien	CCPF					Associations, entreprises...

Synthèse : coûts de mise en œuvre du plan d’actions (I)

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

S²LOW

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE

Actions		Coûts d’investissement		Coûts de fonctionnement		humain
		Global	CCPF	Global	CCPF	CCPF
1	Réaliser un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables à l’échelle de la CCPF		+/- 35 K€ (étude)			0,15 ETP
2	Développer une communication physique sur le terrain pour favoriser le recours aux modes actifs dans les polarités			Selon les choix retenus		Ponctuel
3	Elaboration d’un Guide pratique de l’élu		+/- 15 k€ (si BE)			suivi ponctuel
4	Mise en place d’un service de location moyenne et longue durée de VAE auprès des habitants	+/- 44 k€		+/- 2 k€ /an supplémentaire/an		0,10 ETP
5	Inciter à circuler à vélo et apprendre à « rouler à vélo » en toute autonomie et sécurité	-	-	Selon les choix retenus (à partir de 2,5 K€/an)		Ponctuel
6	Mise en place d’un atelier de réparation vélo mobile sur le territoire de la CCPF (véhicule itinérant)	-	+/- 25 K€	Variable selon le niveau de services proposés		Ponctuel
7	Lancer une étude/appel à projet afin d’expérimenter une solution de rail cyclotouristique continu tout en permettant la circulation de vélos et de véhicules intermédiaires	+/- 40 K€ (étude)	-	-	-	0,1 ETP
8	Aide à l’achat de Vélo à Assistance Electrique auprès des habitants de la CCPF	-	-	+/- 15 K€/an		Ponctuel
9	Développer un système d’information / guide de l’offre globale des mobilités sur le territoire	+/- 15 K€		+/- 3K€/an		0,15 ETP Puis 0,05 ETP

Synthèse : coûts de mise en œuvre du plan d'actions (II)

	Actions	Coûts d'investissement		Coûts de fonctionnement		Moyen humain
		Global	CCPF	Global	CCPF	CCPF
10	Développer un stationnement vélo adapté aux besoins à l'échelle de la CCPF	+/-122 K€		-	-	0,10 ETP
11	Lancer une expérimentation de véhicules en autopartage sur les pôles d'intermodalité	-	-	Selon les choix retenus +/- 64 k€ sur 2 ans		0,1 ETP
12	Développer des pôles locaux d'intermodalité pour connecter les différentes offres	+/- 80 K€	-	-	-	Ponctuel
13	Co-Construction avec la Région BFC d'un écosystème de Transports Collectifs adapté aux besoins du territoire	Selon amélioration	-	De 30 à 600 K€/an	-	0,10 ETP
14	Développer un système de transport solidaire basé sur des chauffeurs bénévoles	-	-	+/- 40K€/an	-	Ponctuel
15	Développer la location solidaire	Variable +/- 60 K€ pour une flotte dédiée		Variable selon choix, mais en partie couvert par location		Ponctuel
16	Développer une ligne de covoiturage organisé sur l'axe principal (RD965) Saint-Fargeau <> Toucy/Auxerre/Joigny	+/- 60 K€ pour expérimentation		+/- 10 k€/an pour expérimentation		0,10 ETP
17	Promotion/Animation du covoiturage	-	-	Selon les choix retenus		0,10 ETP
18	Encourager le recours aux solutions alternatives pour la mobilité du quotidien	-	-	Selon les choix retenus		0,20 ETP Conseil en mobilité

En synthèse :

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Actions prioritaires (à initier au plus vite) :

- **Action 13** : Co-Construction avec la Région BFC d'un écosystème de Transports Collectifs adapté aux besoins du territoire
- **Action 16** : Développer une ligne de covoiturage organisé sur l'axe principal (RD965) Saint-Fargeau <-> Toucy/Auxerre/Joigny
- **Action 1** : Réaliser un Schéma Directeur des Aménagements Cyclables à l'échelle de la CCPF
- **Action 18** : Valorisation du report modal pour la mobilité du quotidien



Actions structurantes (à planifier pour la période 2023-2024) :

- Actions 2, 3, 9, 12, 14, 15, 17



Actions complémentaires (évaluer la pertinence à partir de 2024) :

- Actions 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11

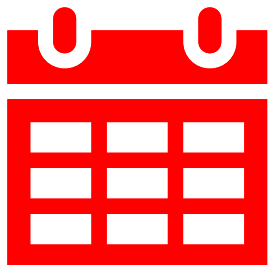
Prochaines étapes :

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Pas de procédure de « labellisation officielle du PMS »
(*arrêt, consultation PPA, consultation publique, adoption*) ;

Une présentation en conférences des maires puis une validation du PdMS à travers une délibération en Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 089-200067130-20230710-128_2023-DE



Contact ITEM Etudes & Conseil :

Geoffroy Brischoux

Chef de projet

Tél : 03 81 83 24 71 - 06 62 67 43 09

Brischoux@item-conseil.fr